

Chère Banque Triodos,

Fin 2021, tu nous as avertis qu'une remise administrative de 30 % de la valeur du certificat était nécessaire, soi-disant par obligation fiscale. Nous savons parfaitement que les raisons que tu nous as données à ce moment-là étaient parfaitement opaques dans le seul but de nous préparer au choc boursier que tu nous as concocté. Sans doute ne pensais-tu pas que cette décision serait à ce point catastrophique. Elle l'est tellement que tu n'as même pas le courage de reconnaître que tu t'es trompée, pour le dire avec beaucoup de gentillesse. C'est normal, puisque si tu considères que tu peux faire des erreurs, tu as toujours raison. Et ce ne sont pas tes pauvres excuses que tu nous as fournies en mai, de cette année, après trois ans de méfaits, qui changeront quoi que ce soit. Donc, à mon tour, je t'envoie mon avertissement. Ne t'en fais pas, c'est purement fictif.

Ton actionnaire préféré

AVERTISSEMENT

En raison des exigences en matière de responsabilité sociétale, le Trioforum a décidé de mettre en œuvre un dépôt de plainte auprès des autorités compétentes et ce, à des fins exclusivement patrimoniales. En raison de l'illiquidité actuelle des certificats, cette plainte sera déposée à partir du 29 décembre 2023 si bien que les détenteurs-rices de certificats d'actions auront l'opportunité d'en tenir compte afin d'évaluer l'opportunité de rejoindre l'action collective engagée. La plainte étant basée sur le dernier prix négocié de 20,50 euros, la valeur d'un certificat d'action est, dès lors, estimée à 89 euros. Cette plainte a uniquement un caractère patrimonial et ne représente donc pas une indication de la future explosion en plein vol de la cotation des certificats d'actions dans le cadre de la cotation sur une MTF.

© Trioforum, Freepick et L'Echo - Tous droits réservés. Cette publication est destinée à un usage privé. Déconseillé aux personnes sensibles.

Investisseurs belges de Triodos déposent plainte auprès des régulateurs néerlandais



© BELGAIMAGE

VINCENT GEORIS, BELGA
Aujourd'hui à 09:37 | Mise à jour à 09:40

Pas moins de 250 familles belges détentrices de certificats d'actions Triodos vont déposer plainte auprès des régulateurs néerlandais, l'AFM et la DNB.

Une plainte va être déposée par 250 familles belges détentrices de certificats d'actions Triodos auprès des régulateurs néerlandais, rapporte...

Advertentie
FONDS PA
Lazard Glo
Lazard Rath
Acc EUR He
Lazard t

Happy New Year 2024

